

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ AU POSTULAT DE MME DOMINIQUE PERREN ET CONSORTS « POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ EN TP DU GYMNASSE D'ETOY »

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Dans sa séance du 22 juin 2021, votre Conseil prenait en compte le postulat de Mme Perren et consorts, invitant la Municipalité à répondre à la question d'une meilleure accessibilité en transports publics du Gymnase d'Etoy.

Afin de traiter ce postulat et de déterminer les actions à entreprendre, la Municipalité a pris contact avec différents acteurs concernés par ce sujet.

Un résumé de ces entretiens vous est soumis.

1 INTRODUCTION

Le gymnase de Nyon déborde et pour faire face à des élèves toujours plus nombreux, le canton loue une partie du site de l'ancienne école privée GEMS à Etoy ; dix classes depuis la rentrée 2020 et dix classes supplémentaires dès la rentrée 2021. Actuellement, 51 élèves domiciliés à Rolle fréquentent ce site.

Un nouveau gymnase sur La Côte est planifié, mais pas avant l'horizon 2030. Le site d'Etoy, qui est actuellement considéré comme provisoire, risque de perdurer encore quelques années.

Comme le relèvent les postulants, la gare d'Etoy est très bien desservie pour les étudiants provenant de l'est de la commune, mais pas de l'ouest, notamment de Nyon, Gland et Rolle. Ils souhaitent une amélioration principalement pour les trajets en début de matinée et en fin de journée. Pour ce faire, ils demandent à la Municipalité de Rolle de négocier avec les CFF une meilleure desserte de la gare d'Etoy pour les trains en provenance de Rolle, Gland et Nyon et d'inviter les Municipalités de Gland et de Nyon dans ces démarches.

2 RÉPONSE AU POSTULAT

2.1 ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS CONCERNÉS

Dans un 1^{er} temps, la Municipalité a eu différents entretiens avec les acteurs ci-dessous.

2.1.1 Gland et Nyon

Les Municipalités de Gland et Nyon contactées n'ont pas reçu de demande citoyenne et n'ont donc pas donné suite.

2.1.2 Conseil aux Etats

M. Olivier Français, Conseiller aux Etats, explique :

- que le transport régional ferroviaire est de la responsabilité du canton et que chaque nouvel arrêt d'un train régional ou nouvelle offre sur la ligne Lausanne-Genève perturbe globalement le trafic ferroviaire national.
- qu'il est conscient que le temps de parcours pour l'accès au site scolaire n'est globalement pas uniforme, mais en comparaison avec d'autres établissements scolaires ce temps est tout à fait acceptable.

2.1.3 Gymnase de Nyon

La direction du gymnase de Nyon informe :

- qu'elle a obtenu le dédoublement des bus de la ligne 724 depuis Allaman Gare permettant aux élèves de débiter à 8h10 ou à 9h00 (4 bus au total). Les gymnasiens ont donc deux débuts de journée avec ces deux horaires différents.
- que l'idéal serait bien entendu d'avoir un train régional matinal et en fin d'après-midi de Nyon, Gland, Rolle, Allaman, Etoy, mais que le quai d'Etoy nécessite un agrandissement conséquent. (longueur actuelle 170 mètres / longueur nécessaire : 350 mètres).
- qu'une autre possibilité serait une modification de l'horaire CFF permettant aux élèves de rapidement changer de train à Allaman (raccourcir significativement les 20 minutes d'attente actuelles)
- que l'augmentation du nombre de bus n'est pas une solution pérenne, notamment en raison du manque de place à la gare d'Allaman.
- qu'elle est en contact avec la DGMR à propos de ces questions.

2.1.4 Direction générale de la mobilité et des routes

La DGMR, par l'intermédiaire de Région de Nyon, annonce :

- la mise en place dès le 12 décembre d'une cadence à 30 minutes aux heures de pointe sur la ligne MBC 724 (dans le sens Allaman-Etoy le matin et Etoy-Allaman le soir) pour répondre aux besoins des gymnasiens.
- qu'il n'y a pas à court terme de solution ferroviaire satisfaisante pour modifier (avant 2035) les horaires des trains ou créer un arrêt RE en gare d'Etoy, les quais n'étant pas assez longs.
- que le bâtiment d'Etoy est une solution provisoire, sans durée connue.

2.1.5 CFF

La direction des CFF confirme que le canton est décisionnaire pour le trafic régional.

2.1.6 Etoy

La commune d'Etoy signale :

- qu'elle est en étroite collaboration avec le canton afin de trouver les meilleures solutions possibles, comme par exemple augmenter la cadence des bus grâce à la mise à disposition d'un terrain appartenant aux CFF et proche

de la gare d'Allaman et/ou construire une passerelle entre la gare et le site afin de promouvoir, en toute sécurité, la mobilité douce.

- qu'un groupe de travail – constitué de la commune d'Etoy, de la DGMR (direction générale de mobilité des routes) et de la DGEP (direction générale de l'enseignement postobligatoire) – est prévu afin de traiter cette problématique.

2.2 EMPD EN COURS

Dans un 2ème temps, la Municipalité a appris que le Conseil d'Etat a déposé un EMPD (exposé des motifs et projet de décret) demandant au Grand Conseil un crédit d'investissement de 6,6 millions de francs pour financer les travaux de transformation et d'aménagement de surfaces complémentaires du Gymnase de Nyon – site de La Côte/GNLC à Etoy. Le Conseil d'Etat prévoit 24 classes supplémentaires dès la nouvelle rentrée scolaire 2022. Ce nouveau site comptera donc 44 classes qui pourront accueillir jusqu'à 1050 élèves.

2.3 EXEMPLES DE PARCOURS

En admettant un départ depuis l'administration communale à Grand-Rue 44, voici quelques chiffres ci-dessous.

A vélo :

1. Gymnase à Nyon : 13 km = 40min par la RC1 avec bandes et voies cyclables ;
2. Gymnase à Etoy : 8.5 km = 30min par la RC1 avec bandes et voies cyclables.

En train :

1. Gymnase à Nyon :
 - a. Aller : 27 min (marche + train) ;
 - b. Retour : 27 min.
2. Gymnase à Etoy :
 - a. Aller : 32 min (marche + train + bus pour une arrivée à 8h05 ou 9h05) pouvant aller jusqu'à 55 min pour des horaires intermédiaires ;
 - b. Retour : 32 min pour un départ à 16h00.

3 CONCLUSIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Actuellement, grâce au dédoublement de la ligne 724 et à une augmentation de cadence de cette même ligne, la Municipalité constate que l'accessibilité du Gymnase d'Etoy s'est améliorée.

La Municipalité est consciente que pour la rentrée scolaire 2022 d'autres améliorations d'accès en TP devront être mises en place. Toutefois, comme indiqué dans la réponse ci-dessus, la mobilité est une problématique régionale qui dépasse le périmètre de compétences de la Municipalité.

Elle s'engage néanmoins à rester attentive au suivi des solutions que proposera le groupe de travail constitué par la commune d'Etoy, la DGMR et la DGEP. Elle informera le Conseil des avancées concrètes sur ce dossier le cas échéant.



Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil de prendre acte de la réponse de la Municipalité.

Adopté par la Municipalité en séance du 17 janvier 2022.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Monique Choulât Pugnale



La Secrétaire a.i.

Tu Wüst